

PROCÈS-VERBAL

Comité syndical du 11 février 2026

Date de convocation : 27 janvier 2026

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUX MÉTROPOLE			
ARDENTES	Titulaire	Gilles CARANTON	Excusé
	Suppléant	Jacky PINCHAULT	Présent
ARTHON	Titulaire	Pascale BAVOUZET	Absente
	Suppléante	Nathalie JAMET	Absente
CHÂTEAUX	Titulaire	Gil AVÉROUS	Excusé
	Suppléant	Stéphane ZECCHI	Excusé
CHÂTEAUX	Titulaire	Tony IMBERT	Excusé
	Suppléant	Denis MÉRIGOT	Présent
CHÂTEAUX	Titulaire	Michel GEORJON	Excusé
	Suppléant	Roland VRILLON	Excusé
CHÂTEAUX	Titulaire	Chantal MONJOINT	Excusée
	Suppléante	Catherine RUET	Présente
CHÂTEAUX	Titulaire	Catherine DUPONT	Présente
	Suppléant	Dominique TOURRÈS	
COINGS	Titulaire	Martine LACOTTE	Absente
	Suppléante	Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN	Absente
DÉOLS	Titulaire	Luc DELLA-VALLE	Présent
	Suppléant	Frédéric PAILLOUX	
DIORS	Titulaire	Christian BARON	Présent
	Suppléant	Philippe DEVAULT	
ÉTRECHET	Titulaire	Jean PINIER	Présent
	Suppléante	Évelyne PETIOT	
JEU-LES-BOIS	Titulaire	Jacques BREUILLAUD	Présent
	Suppléante	Annabelle LELONG	
LE POINÇONNET	Titulaire	Jean-Michel FORT	Présent
	Suppléante	Frédéric CAGNATO	
LUANT	Titulaire	Bernard AUJEAN	Absent
	Suppléant	Stéphane PETIT	Absent
MÂRON	Titulaire	Éric FRESNEAU	Absent
	Suppléante	Agnès PERROT	Absente
MONTIERCHAUME	Titulaire	Christine RENAUDET	Présente
	Suppléant	Patrick DAVID	
SAINT-MAUR	Titulaire	Ludovic RÉAU	Absent
	Suppléant	Éric BERGOUGNAN	Absent
SASSIERGES-SAINT-GERMAIN	Titulaire	Marc BLANCHET	Absent
	Suppléant	Renaud CARBONNE	Absent

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE L'INDRE BRENNÉ			
ARGY	Titulaire	Bernadette VILLEMONT	Présente
	Suppléant	Patrick BOURBON	
BUZANÇAIS	Titulaire	Nicolas THOMAS	Présent
	Suppléant	Régis BLANCHET	
CHÉZELLES	Titulaire	Philippe YVON	Présent
	Suppléant	Olivier PONROY	
LA CHAPELLE ORTHEMALE	Titulaire	Bernard HUARD DE VERNEUIL	Présent
	Suppléant	Christophe MORIN	
MÉOBEQ	Titulaire	Dany BADET	Excusé
	Suppléante	Chantale VILLIÈRE	Excusée
NEUILLAY-LES-BOIS	Titulaire	Patrice BOIRON	Excusé
	Suppléante	Françoise GUILLAUME	Présente
NIHERNE	Titulaire	Bruno MARDELLE	Présent
	Suppléante	Séverine GAGNERON	
SAINT-GENOU	Titulaire	Patrice PERRAT	Excusé
	Suppléante	Martine BOPPER	Présente
SAINT-LACTENCIN	Titulaire	Sylvie OBOUH-FÉGUÉ	Présente
	Suppléante	Séverine CHAUVIN	
SOUGÉ	Titulaire	Claude NIVET	Présent
	Suppléant	Dominique PERROT	
VENDOEUVRES	Titulaire	Christophe VANDAELE	Présent
	Suppléante	Caroline MARCOU	
VILLEDIEU-SUR-INDRE	Titulaire	Xavier ELBAZ	Présent
	Suppléante	Claudine LARDEAU	

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX		
ARDENTES	Nolwenn FORTUIT	Absente
BUZANÇAIS	Frédérique MÉRIAUDEAU	Excusée
BUZANÇAIS	Régis BLANCHET	Présent
CHÂTEAUROUX 2	Jean-Yves HUGON	Absent
LEVROUX	Nadine BELLUROT	Absente
LEVROUX	Philippe MÉTIVIER	Absent
SAINT-GAULTIER	Lydie LACOU	Absente

Membres en exercice	37
Membres présents	22
Pouvoirs	3
Dany BADET donne pouvoir à Christophe VANDAELE	1
Michel GEORJON donne pouvoir à Denis MERIGOT	1
Frédérique MERIAUDEAU donne pouvoir à Régis BLANCHET	1
Nombre total de votes comptabilisés	25

INVITÉS (ÉES)		
Caroline GAULTIER-PERRAT	Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne	Absente
Halima FERRARESE	Commune de Saint-Lactencin	Présente
Johann NIVET	Commune de Niherne	Présent
Alexis CHOUTET	Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole	Absent
Corinne HUILLET	Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole	Présente
Philippe GUILLOT	Conseil de Développement Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Mathilde FOUCHET	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusée
Dominique BOUÉ	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusé
Corine JOUHANNEAU	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusée
Emilie PIETU	Conseil régional Centre-Val de Loire	Présente
Christophe AUFRÈRE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Valérie DEVINEAU	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Élodie JOLIVEAU-VALLÉE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Thibault MOURIER	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Clara CHANZY	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Excusée
Marielle BERKOVICZ	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'an deux mil vingt-six le 11 février 2026 à dix-sept heures à NIHERNE (salle des fêtes – le Scén'art – 1 place de l'Eglise) sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE.

Le Président a remercié Monsieur Bruno MARDELLE, Maire de Niherne et membre du Comité Syndical, pour l'accueil du Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre en ce lieu.

Monsieur Luc DELLA-VALLE a rappelé ensuite l'ordre du jour de la présente réunion :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 3 décembre 2025
3. Approbation du compte financier unique (CFU) 2025
4. Approbation de l'affectation des résultats 2025
5. Approbation du budget primitif 2026
6. Nomenclature comptable M57 : mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement
7. Approbation du plan de financement du projet d'alternative complémentaire à l'aide alimentaire porté par le Pays Castelroussin Val de l'Indre
8. Approbation du plan de financement de l'opération collective pour la restauration de mares à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre (A vos mares, prêts, restaurez !)
9. Validation de la convention annuelle avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre
10. Livret de présentation du Pays Castelroussin Val de l'Indre destiné aux élus et futurs membres du Comité Syndical en 2026
11. Agenda suite aux élections municipales 2026
12. Questions diverses.
13. Présentation de l'étude sur les pollutions lumineuses menées sur le territoire par le CEREMA

Monsieur Luc DELLA-VALLE indique que le dernier point inscrit à l'ordre du jour, présentant l'étude sur les pollutions lumineuses menée sur le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre par le CEREMA, est prévu à partir de 18h. Il est destiné plus particulièrement aux élus du Comité Syndical.

Il rappelle qu'une réunion de restitution plus longue et complète (l'invitation à cette réunion a été diffusée le vendredi 9 janvier 2026), ouverte aux élus intéressés mais également aux techniciens des communes et aux partenaires, a été prévue le lendemain jeudi 12 février à 9h30 à DEOLS (salle du Conseil Municipal).

Point n°1 : Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que, conformément aux dispositions portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les Collectivités Territoriales et leurs groupements (ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et décret d'application n°2021-1311) depuis le 1^{er} juillet 2022, le procès-verbal et les délibérations prises lors des Comités Syndicaux doivent être cosignées par un secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A DÉSIGNÉ comme secrétaire de séance Nicolas THOMAS.

Point n° 2 : approbation du procès-verbal du Comité syndical du 3 décembre 2025

Monsieur Luc DELLA-VALLE a rappelé que le Comité syndical s'était réuni le 3 décembre 2025 à DIORS, le procès-verbal de cette réunion avait été transmis aux membres du Comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ ET A ADOPTÉ le procès-verbal du Comité syndical du 3 décembre 2025

(Délibération CS 26-02-01)

Point n°3 : Approbation du compte financier unique (CFU) 2025

Sous la présidence de Monsieur Nicolas THOMAS en qualité de 1^{er} Vice-Président, Monsieur Luc DELLA-VALLE étant sorti de séance, il a été parcouru le compte financier unique pour l'année 2025 transmis au syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre par le service de Gestion comptable.

Les tableaux synthétiques présentés résument ce compte financier unique.

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	808 348,43	103 568,58	911 917,01
Titres de recettes émis (b)	691 764,04	35 760,57	727 524,61
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	691 764,04	35 760,57	727 524,61
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	808 348,43	103 568,58	911 917,01
Mandats émis (f)	657 886,99	9 518,84	667 405,83
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	657 886,99	9 518,84	667 405,83
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	33 877,05	26 241,75	60 118,78
(h - d) Déficit			

En fonctionnement, les recettes s'élèvent à 691 764,04 euros et les dépenses à 657 886,99 euros, soit un excédent de 33 877,05 euros.

En investissement, les recettes s'élèvent à 35 760,57 euros et les dépenses à 9 518,84 euros, soit un excédent de 26 241,75 euros.

Les résultats budgétaires présentés sont globalement positifs grâce aux recettes perçues notamment en toute fin d'année grâce au travail poussé effectué auprès des financeurs (Natura 2000 : 152 813,76 € ; LEADER : 41 823,96 € ; labellisation de niveau 2 du PAT : 42 421,20 €).

Ils font suite également à des économies réalisées et de nouvelles recettes obtenues pour financer les projets portés par le Pays. Ainsi il n'a pas été nécessaire de recourir à une nouvelle ligne de trésorerie, malgré la situation budgétaire parfois tendue mais qui s'est améliorée en toute fin d'année ce qui va permettre de débiter l'année 2026 sereinement et d'engager les projets prévus et planifiés.

Les grandes lignes de dépenses du budget de fonctionnement concernent les charges de personnel, à hauteur de 46% environ, et les charges à caractère générale, à 46% également.

Les principales recettes correspondantes émanent de la participation des EPCI (Châteauroux Métropole et la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne), à hauteur de 30%.

Budget Vert 2025 :

Depuis 2025 le Pays Castelroussin Val de l'Indre est dans l'obligation de présenter une annexe sur l' « Impact du budget pour la transition écologique » (budget vert). Cette disposition concerne uniquement les dépenses d'investissement.

Les axes suivants des objectifs de transition écologique sont concernés :

- Axe 1 - atténuation du changement climatique
- Axe 6 - préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Pour rappel à compter du CFU 2027 seront également visés les axes suivants :

- Axe 2 adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
- Axe 3 gestion des ressources en eau
- Axe 4 transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques
- Axe 5 prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols.

Pour le Pays, il s'agit des comptes 2031 « Frais d'études ». Sur le compte financier unique 2025 les études suivantes sont prises en considération :

- INDRE NATURE – Etude trame noire. Carte de sensibilité à la pollution lumineuse sur le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre
- CEREMA – Etude trame noire (phase 1). Cartographie des points de conflits de pollution lumineuse.

Que ce soit sur l'axe 1 (atténuation du changement climatique) et sur l'axe 6 (préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles), il est proposé de classer les études en fonction de leur impact pour la transition écologique selon le tableau suivant :

Comptes 2031 « Frais d'études »	Total des dépenses mandatées	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
Indre Nature - Carte de sensibilité à la pollution lumineuse	1 320.00 €	1 320.00 €			
CEREMA (phase 1) - Cartographie des points de conflits à la pollution lumineuse	5 400.00 €	5 400,00 €			
	6 720.00 €				

A compter du CFU 2025, pour le Pays les comptes suivants sont également à classer au titre du Budget Vert (hors remboursements d'emprunts) : Matériels informatiques et Concessions, droits similaires.

Que ce soit sur l'axe 1 (atténuation du changement climatique) et sur l'axe 6 (préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles), il est proposé de classer ces dépenses en fonction de leur impact pour la transition écologique selon le tableau suivant :

Comptes 21838 « autres matériels informatiques »	Total des dépenses mandatées	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
AUCHAN - Ordinateur MB - ASUS N3704YA-BX148W	679,99 €			679,99 €	
AUCHAN - Ecran ordinateur MB Samsung LS27C310AUXEN	139,99 €			139,99 €	
AUCHAN - Ordinateur EJV - ASUS S1502YA-NJ591W	599,99 €			599,99 €	
	1 419,97 €				

Comptes 2051 « concessions et droits similaires »	Total des dépenses mandatées	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
Viaduc -Réservation nom de domaine : Pays Castelroussin Val de l'Indre - Engagement 5 ans	644,40 €			644,40 €	
Auchan - Microsoft office 2019 - Home Stud P8	149,00 €			149,00 €	
Verifone - Payment BV DBA 2CHECKOUT - Antivirus BITDEFENDER GRAVITY ZONE business Sécurité	585,47 €			585,47 €	
	1 378,87 €				

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ et A ADOPTÉ le Compte Financier Unique (CFU) 2025
- A APPROUVÉ et A ADOPTÉ l'annexe portant sur l'« impact du budget pour la transition écologique » (budget vert), axe 1 « atténuation du changement climatique » et axe 6 « préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles ». Cette disposition concerne uniquement les dépenses d'investissement, et pour le Pays Castelroussin Val de l'Indre, les comptes 2031 « Frais d'études », 2051 « concessions et droits similaires » et 21838 « autres matériels informatiques ».

(Délibération CS 26-02-02)

Point n°4 : Approbation de l'affectation des résultats 2025

Le Comité syndical constate le Compte Financier Unique (CFU) et statue sur l'affectation des résultats selon le tableau suivant :

16000 PAYS CASTELROUSSIN VAL DE L'INDRE				
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT		TOTAL
Excédent 2024 repris	97 365,43	Excédent 2024 repris	66 185,88	163 551,31
Recettes 2025	691 764,04	Recettes 2025	35 760,57	727 524,61
Sous total	789 129,47	Sous total	101 946,45	891 075,92
Déficit 2024 repris	0	Déficit 2024 repris	0	0
Dépenses 2025	657 886,99	Dépenses 2025	9 518,84	667 405,83
Sous total	657 886,99	Sous-total	9 518,84	667 405,83
Excédent de fonctionnement 2025	33 877,05	Excédent d'investissement 2025	26 241,75	60 118,78
Excédent à reporter	131 242,48	Excédent à reporter	92 427,61	223 670,09

Au résultat de clôture de l'exercice 2025 est ajoutée la reprise des résultats 2024, à savoir :

- un excédent de 97 365,43 euros en fonctionnement
- un excédent de 66 185,88 euros en investissement.

Les résultats de clôture 2025 sont les suivants :

- un excédent de 131 242,48 euros en fonctionnement
- un excédent de 92 427,61 euros en investissement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A AFFECTÉ le résultat excédentaire de fonctionnement 2025 au budget de fonctionnement 2026 soit 131 242,48 euros (compte 002)
- A AFFECTÉ le résultat excédentaire d'investissement 2025 au budget d'investissement 2026 soit 92 427,61 euros (compte 001).

(Délibération CS 26-02-03)

Point n°5 : Approbation du budget primitif 2026

Monsieur Luc DELLA-VALLE procède à la présentation détaillée des budgets de fonctionnement et d'investissement conformément aux documents transmis à l'ensemble des membres du Comité Syndical. Pour rappel, le calendrier d'élaboration du budget primitif est le suivant :

- Examen du ROB en bureau syndical le 18 novembre 2025
- Dispositions proposées dans le ROB approuvées en comité syndical le 3 décembre 2025
- Examen du BP 2026 en bureau syndical le 21 janvier 2026
- Vote du BP 2026 proposé au cours du comité syndical ce jour.

La section fonctionnement du Budget Primitif 2026 s'équilibre à hauteur de **756 259,29 euros**.

Les éléments détaillés de la section de fonctionnement sont présentés ci-après :

Dépenses :

Comptes	Libellés	Budget primitif 2025	CFU 2025	Budget primitif 2026
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			0,00 €
C011	Charges à caractère général	421 781,50 €	301 334,76 €	367 466,48 €
60612	Energie - Electricité	5 000,00 €	2 634,76 €	4 000,00 €
60622	Carburants	1 500,00 €	1 412,54 €	2 000,00 €
60623	Alimentation	200,00 €	190,42 €	1 916,48 €
60628	Autres fournitures non stockées	18 000,00 €	4 447,34 €	13 000,00 €
60631	Fournitures d'entretien	300,00 €	154,33 €	200,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	800,00 €	224,29 €	800,00 €
60636	Habillement et vêtements de travail	100,00 €	0,00 €	100,00 €
6064	Fournitures administratives	1 500,00 €	479,80 €	1 000,00 €
6068	Autres matières et fournitures	500,00 €	0,00 €	500,00 €
611	Contrats de prestations de services	100 398,00 €	127 526,56 €	70 000,00 €
61228	Autres	5 000,00 €	5 195,92 €	5 500,00 €
6132	Locations immobilières	20 000,00 €	14 189,05 €	20 000,00 €
61521	Entretien terrains	20 000,00 €	4 023,31 €	5 000,00 €
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 000,00 €	1 320,96 €	3 000,00 €

6156	Maintenance	3 000,00 €	1 720,75 €	2 500,00 €
6161	Multirisques	12 500,00 €	8 811,50 €	12 000,00 €
617	Etudes et recherches	143 533,50 €	89 324,00 €	168 500,00 €
6182	Documentation générale et technique	500,00 €	335,91 €	500,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	700,00 €	0,00 €	500,00 €
6185	Frais de colloques et de séminaires	3 000,00 €	210,00 €	3 000,00 €
6228	Divers (accompagnements externes, MAEC, ...)	39 500,00 €	21 621,00 €	22 000,00 €
6231	Annonces et insertions	800,00 €	0,00 €	500,00 €
6234	Réceptions	1 000,00 €	768,00 €	1 000,00 €
6236	Catalogues	1 500,00 €	751,20 €	1 000,00 €
6238	Divers (communication,...)	15 000,00 €	1 717,00 €	7 000,00 €
6241	Transports de biens	1 500,00 €	604,80 €	800,00 €
6251	Voyages, déplacements et missions	3 000,00 €	1 962,18 €	2 500,00 €
6261	Frais d'affranchissement	700,00 €	635,67 €	800,00 €
6262	Frais de télécommunications	3 000,00 €	719,88 €	3 000,00 €
6281	Concours divers (cotisations)	6 000,00 €	4 160,75 €	5 000,00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 500,00 €	2 295,84 €	3 500,00 €
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	1 400,00 €	1 200,00 €	1 500,00 €
6288	Autres services extérieurs	350,00 €	0,00 €	350,00 €
63512	Taxes foncières	4 000,00 €	2 697,00 €	3 500,00 €
C012	Charges de personnel et frais assimilés	325 000,00 €	300 574,18 €	325 000,00 €
6218	Autre personnel extérieur	500,00 €	0,00 €	500,00 €
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00 €	190,95 €	300,00 €
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 000,00 €	4 588,46 €	5 000,00 €
64111	Rémunération principale titulaires	110 000,00 €	105 472,21 €	110 000,00 €
64112	SFT, indemnité de résidence	1 700,00 €	1 476,84 €	1 700,00 €
64113	NBI	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
64131	Rémunérations	128 000,00 €	120 474,67 €	128 000,00 €
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	52 000,00 €	48 051,11 €	52 000,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraites	17 500,00 €	14 816,77 €	17 500,00 €
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 000,00 €	4 839,06 €	6 000,00 €
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	500,00 €	0,00 €	500,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00 €	664,11 €	1 000,00 €
C042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	35 656,93 €	35 535,12 €	37 882,81 €
6811	Dot. amort. immos incorporelles	35 656,93 €	35 535,12 €	37 882,81 €
C65	Autres charges de gestion courante	24 410,00 €	20 442,93 €	24 410,00 €
65311	Indemnités de fonction	22 800,00 €	19 062,60 €	22 800,00 €
65313	Cotisations de retraite	1 600,00 €	1 378,46 €	1 600,00 €
65888	Autres	10,00 €	1,87 €	10,00 €
C66	Charges financières	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
6688	Autres	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
Total général		808 348,43 €	657 886,99 €	756 259,29 €

Les principaux points suivants sont à noter :

- ⇒ Compte 60 : achats et variation des stocks : budget maintenu avec quelques marges de sécurité sur certains postes afin d'anticiper les augmentations possibles dans le contexte d'incertitude (attente du PLF 2026 non voté à ce jour).

En 60623 : hausse marquée afin d'intégrer les dépenses d'alimentation prévues pour des actions financées par ailleurs dans le cadre du PAT.

En 60628 : fournitures pour les projets de plantations (montant prévu en baisse).

⇒ Compte 61 : services extérieurs :

- En 611 : budget en baisse en prévision pour les contrats de prestation de services (suivis naturalistes du site Natura 2000, accompagnement technique pour les MAEC, ...).
- En 61521 : budget maintenu pour l'achat des plants dans le cadre de l'opération « Voulez-vous (re)planter des haies ? ».
- En 617 : budget en hausse marquée afin de financer les études prévues dans le domaine de l'environnement (PNA vallée de l'Indre, ABiC de la CCVIB, nouvelle opération « Voulez-vous planter des haies ? », ...) et permettre la poursuite de nouvelles actions pour la mise en œuvre du PAT (projets financés par ailleurs).

⇒ Compte 62 : autres services extérieurs :

- En 6228 : budget maintenu pour l'accompagnement technique auprès du Pays pour les MAEC 2026 assuré par les chambres d'agriculture 36 et 37.
- En 6238 : budget en baisse en 2026 pour les actions de communication liées à Natura 2000 ; sont également prévues d'autres dépenses liées à des actions et outils de communication sur les missions portées par le Pays.
- En 6281 : budget maintenu pour l'adhésion à diverses structures.

⇒ Compte 63 : hausse modérée prévue des cotisations et taxe foncière payée à l'OPAC 36.

⇒ Compte 64 : l'évolution des dépenses de personnel prend en compte :

- le maintien des effectifs au niveau actuel (6 ETP) ainsi que le recrutement d'un stagiaire afin d'apporter un appui ponctuel pour les nouvelles missions liées à l'environnement (poste financé par ailleurs) ;
- une augmentation contenue des charges de personnel, liée à une revalorisation des IFSE (indemnités de fonction, de sujétion et d'expertise) de certains agents qui n'avaient fait l'objet d'aucune évolution récente, évolution justifiée par l'ancienneté des agents et l'activité soutenue des actions du syndicat en 2025 et prévue en 2026 ;
- des évolutions salariales prévues pour certains agents (changement d'échelon), voire, le cas échéant, une éventuelle évolution du point d'indice pour prendre en compte l'inflation.

La part des charges de personnel, qui représentent le principal poste de dépenses de la section de fonctionnement, s'établissait à 56,33% sur la période 2018-2024. Elle devrait connaître une baisse prévisionnelle pour l'année 2026 pour s'établir en proportion à environ 50 - 52 %.

⇒ Compte 68 : légère hausse du budget prévue, conformément aux prévisions établies avec les services fiscaux, pour les dotations aux amortissements et aux provisions.

⇒ Comptes 65 et 66 : prévisions maintenues avec une marge potentielle pour anticiper les hausses éventuelles dues à l'inflation.

Recettes :

Comptes	Libellés	BUDGET PRIMITIF 2025	CFU 2025	BUDGET PRIMITIF 2026
C002	Résultat de fonctionnement reporté	97 365,43 €	0,00 €	131 242,48 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	97 365,43 €	0,00 €	131 242,48 €
C013	Atténuations de charges	700,00 €	581,60 €	900,00 €
619	RRR obtenus sur services extérieurs	200,00 €	0,00 €	200,00 €
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	200,00 €	120,60 €	200,00 €
6479	Rembours sur autres charges sociales	300,00 €	461,00 €	500,00 €
C70	Produits des services du domaine et ventes diverse	600,00 €	1 675,00 €	16 000,00 €
706888	Autres (Jeux Bordier - Prestations bulletins municipaux)	600,00 €	1 675,00 €	16 000,00 €
C74	Dotations et participations	705 583,00 €	685 906,24 €	603 451,00 €
7472	Participation régions, DREAL et DRAAF	154 950,00 €	196 227,91 €	110 000,00 €
7473	Participation départements + Suvb. Jeux bordier	13 340,00 €	13 340,00 €	14 340,00 €
74748	Participation autres communes LEADER	58 048,00 €	57 086,00 €	80 268,00 €
74758	Participation autres groupements chtx metropole-ccvib	204 466,00 €	205 266,25 €	211 703,00 €
74773	Participation FEADER	153 349,00 €	91 688,25 €	106 000,00 €
747888	Autres : Ademe - OFB - agence de l'eau (fond vert)	117 430,00 €	106 674,18 €	71 140,00 €
74888	Autres : aide aux plantations	4 000,00 €	15 623,65 €	10 000,00 €
C75	Autres produits de gestion courante	4 100,00 €	3 601,20 €	4 665,81 €
752	Revenus des immeubles	3 600,00 €	3 600,00 €	4 200,00 €
75888	Autres	500,00 €	1,20 €	465,81 €
Total général		808 348,43 €	691 764,04 €	756 259,29 €

Les principaux point suivants sont à noter :

- ⇒ Résultat reporté : l'excédent de l'année 2025 a été reporté.
- ⇒ Compte 70 : produits des services et ventes diverses : hausse importante intégrant les produits des ventes des jeux Bordier, ainsi que les prestations de créations graphiques du syndicat (mise en page de bulletins municipaux - 3 communes bénéficiaires en 2025).
- ⇒ Compte 74 : dotations et participations :
 - 7472 : Région, DREAL et DRAAF : Animation territoriale du CRST, nouvelle opération « haies », animation et actions TVB, animation et actions du PAT et animation du site Natura 2000 et du PAEC ; baisse par rapport aux recettes constatées en 2025 qui a été une année exceptionnelle de « rattrapage ».
 - 7473 : contribution inchangée du Conseil Départemental de l'Indre, intégrant toutefois la participation exceptionnelle pour la réalisation des jeux Bordier.
 - 74748 : Leader : premières subventions prévues sur la nouvelle programmation.
 - 74758 : contributions des EPCI maintenue conformément aux dispositions validées lors de l'examen du ROB (2,2941 euros par habitant), d'où les montants par EPCI suivants :
 - 173 004,96 euros pour Châteauroux Métropole
 - 31 461,29 euros pour la CCVIB.
 Il est également pris en compte sur cette ligne la participation des communes de la CCVIB dans le cadre de l'ABiC en 2026.
 - 7477 : Fonds structurels européens (FEADER hors Leader) : subventions à recevoir portant sur les prestations suivantes : animation Natura 2000 et animation du PAEC pour le solde des années 2023 et 2024 ainsi que la totalité de l'année 2025.

- 7478 : autres organismes : sont prévus les paiements pour la participation annuelle de l'ADEME pour l'animation du COT EnR, de l'Etat au titre de l'ingénierie du Fonds Vert et le solde des subventions à percevoir pour la mise en œuvre du projet PNA dans le cadre de Natura 2000.
- 7488 : autres participations : elles concernent les bénéficiaires de l'opération « Voulez-vous (re)planter des haies ? » qui contribuent aux dépenses des plants et fournitures et à l'animation TVB, ainsi que les premiers bénéficiaires potentiels de l'AAP « mares ».

⇒ Compte 75 : autres produits : loyer de l'association A3P hébergée dans les locaux du Pays ; il a été convenu avec l'A3P une hausse du loyer (inchangé depuis 2007) à hauteur de 350 €/mois.

La section d'investissement du Budget Primitif 2026 s'équilibre à hauteur de **131 040,85 euros**.

Les éléments détaillés de la section d'investissement sont présentés ci-après :

Dépenses :

Comptes	Libellés	BUDGET 2025	CFU 2025	BUDGET PRIMITIF 2026
C20	Immobilisations incorporelles	88 368,58 €	8 098,87 €	101 000,00 €
202	Frais réalisation documents urbanisme	30 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
2031	Frais d'études	55 368,58 €	6 720,00 €	31 400,00 €
2051	Concessions, droits similaires	3 000,00 €	1 378,87 €	59 600,00 €
C21	Immobilisations corporelles	15 200,00 €	1 419,97 €	30 040,85 €
2175738	Autre mat. et outillage de voirie (mad)	2 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €
21838	Autre matériel informatique	5 700,00 €	1 419,97 €	11 000,00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 500,00 €	0,00 €	5 000,00 €
2185	Matériel de téléphonie	1 000,00 €	0,00 €	4 040,85 €
2188	Autres immobilisations corporelles	3 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €
Total général		103 568,58 €	9 518,84 €	131 040,85 €

Les principaux points suivants sont à noter :

- ⇒ Compte 20 : immobilisations incorporelles :
 - 202 : Maintien d'une enveloppe pour lancer, le cas échéant, la mise à jour, établir un bilan intermédiaire ou travailler sur une thématique spécifique pour le suivi du SCoT.
 - 2031 : Budget prévu pour la finalisation de l'étude sur les pollutions lumineuses menée par le CEREMA.
 - 2051 : budget fixé pour le financement du contrat avec les éditions BORDIER pour la mise en œuvre et la réalisation des jeux élaborés à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre.
- ⇒ Compte 21 : immobilisations corporelles :
 - Maintien d'un budget pour l'acquisition de matériels de bureau et informatique, afin de permettre le renouvellement du matériel parfois ancien, et pour l'équipement du réseau téléphonique afin de renforcer la sécurité informatique du réseau.

Recettes :

Comptes	Libellés	BUDGET 2025	CFU 2025	BUDGET PRIMITIF 2026
C001	Solde d'exécution de la section d'investissement re	66 185,88 €	0,00 €	92 427,61 €
001	Solde d'exécution section investissement	66 185,88 €	0,00 €	92 427,61 €
C040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	35 656,93 €	35 535,12 €	37 882,81 €
2802	Frais liés à la réalisation de document	23 161,57 €	23 161,57 €	14 693,13 €
28031	Frais d'études	10 329,40 €	10 403,47 €	17 532,07 €
2805	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	223,50 €	707,02 €	3 609,17 €
28175738	Autre mat. et outillage de voirie (mad)	187,19 €	187,19 €	132,46 €
281838	Autre matériel informatique	683,50 €	666,54 €	1 328,07 €
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	937,69 €	275,25 €	275,26 €
28185	Matériel de téléphonie	134,08 €	134,08 €	312,65 €
C10	Dotations, fonds divers et réserves	225,77 €	225,45 €	230,43 €
10222	FCTVA	225,77 €	225,45 €	230,43 €
C21	Immobilisations corporelles	1 500,00 €	0,00 €	500,00 €
2175738	Autre mat. et outillage de voirie (mad)	1 500,00 €	0,00 €	500,00 €
Total général		103 568,58 €	35 760,57 €	131 040,85 €

Les principaux points suivants sont à noter :

- ⇒ Résultat reporté : l'excédent de l'année 2025 a été reporté.
- ⇒ Compte 28 : budget prévu en hausse conformément aux prévisions établies avec les services fiscaux pour les amortissements des immobilisations.
- ⇒ Compte 10 : montant de FCTVA prévu au plus juste.
- ⇒ Compte 21 : maintien d'un budget modeste mobilisable en cas de nécessité.

Après l'avis favorable du Bureau syndical le 21 janvier 2026, il convient de procéder au vote du Budget Primitif 2026.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,
- A APPROUVÉ et A ADOPTÉ le Budget Primitif 2026.

(Délibération CS 26-02-04)

Point n°6 : Nomenclature M57 : mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que depuis le basculement à la nomenclature M57 (développée) le 1^{er} janvier 2024, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application. C'est dans ce cadre que le Syndicat du Pays Castelroussin Val de l'Indre est appelé à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M 57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Comité Syndical l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Comité Syndical le pouvoir de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Président est tenu d'informer le Comité Syndical des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A AUTORISÉ le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,
- A AUTORISÉ le Président à signer tous les documents afférents.

(Délibération CS 26-02-05)

Point n°7: Approbation du plan de financement du projet d'alternative complémentaire à l'aide alimentaire porté par le Pays Castelroussin Val de l'Indre

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre a validé, lors de la réunion du 26 mai 2025, le dossier de candidature du PAT du Pays Castelroussin Val de l'Indre concernant la demande de labellisation de niveau 2 « PAT en action ».

La labellisation de niveau 2 du PAT a été accordée fin 2025 au Pays Castelroussin Val de l'Indre pour une durée de cinq ans. Celle-ci s'est accompagnée d'un accord de subvention du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA), afin de permettre la mise en œuvre des actions du PAT, pour un montant global de 111 750 € et pour une durée de trois ans.

Parmi les actions inscrites au PAT, dans le volet relatif à la Démocratie Alimentaire, figure l'expérimentation d'un modèle alternatif complémentaire à l'aide alimentaire dans la poursuite du projet « Mettons fin à la précarité alimentaire en PCVI ».

Afin d'accélérer la mise en œuvre en 2026 du projet d'alternative complémentaire à l'aide alimentaire porté par le Pays Castelroussin Val de l'Indre, il convient de compléter le financement du MASA par une subvention LEADER au titre du programme 2023-2027.

Ce financement permettrait la réalisation des actions suivantes en 2026 :

- Rencontre des acteurs du territoire : aide alimentaire, épiceries sociales et solidaires, agriculture, producteurs, artisans.
- Création d'un plan de communication : supports de communication (papier, réseaux sociaux, vidéos, etc.) et d'événements.
- Organiser un voyage d'étude pour visiter une expérimentation similaire à celle envisagée
- Création d'un plan d'actions pour la mise en œuvre du projet d'expérimentation

- Création des grilles de conventionnement pour choisir les approvisionnements alimentaires
- Accompagner l'association à la mise en œuvre de sa gouvernance et la rédaction d'un règlement intérieur et d'une charte
- Accompagner à la conception d'un plan de financement prévisionnel pour le projet puis rencontre de financeurs et demandes de financements
- Lancement de l'association via un évènement.

Le plan de financement prévisionnel pour la mise en œuvre en 2026 du projet d'alternative complémentaire à l'aide alimentaire porté par le Pays Castelroussin Val de l'Indre, faisant appel à un prestataire externe (CPIE Brenne-Berry ou un autre prestataire à déterminer), est donc le suivant :

Nature des dépenses	Montant € TTC	FEADER - LEADER	Etat (MASA)	Autofinancement Pays
Prestations de service	17 750 €	66,66 %	23,34 %	10 %
Total de dépenses éligibles	17 750 €	11 833 €	4 142 €	1 775 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ le plan de financement du projet d'alternative complémentaire à l'aide alimentaire porté par le Pays Castelroussin Val de l'Indre,
- A AUTORISÉ le Président à solliciter le FEADER (programme LEADER) sur la mesure 22 à hauteur de 66,66 % soit 11 833 € en complément de la subvention de l'Etat (MASA) déjà accordée pour ce projet.

(Délibération CS 26-02-06)

Point n°8 : Approbation du plan de financement de l'opération collective pour la restauration de mares à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre (A vos mares, prêts, restaurez !)

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que le Bureau Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre a validé lors de la réunion du 18 novembre 2025 une nouvelle opération proposée pour la restauration de mares dans le cadre de la Trame verte et bleue, projet intitulé « à vos mares, prêts, restaurez ».

A travers cette proposition de nouvelle opération collective de restauration des mares, le Pays Castelroussin Val de l'Indre souhaite accompagner les collectivités, mais aussi les propriétaires privés, à maintenir leur mare en les aidant à les entretenir et à les restaurer. Le Pays ciblera en priorité les mares présentant un fort enjeu de conservation.

La première année de l'opération se voudra expérimentale. Le Pays visera à accompagner la restauration de trois mares par an. Pour cela les financements du CRST (convention Région – Territoires à l'échelle du Pays), complétés par des financements du programme LEADER, seront mobilisés.

Le plan de financement, pour les volets ingénierie, accompagnement et communication, a été établi pour les deux premières années de l'opération.

Le plan de financement prévisionnel correspondant est donc le suivant :

Nature des dépenses	Montant	Nature des recettes	Montant
Prestations de service (études, suivis, ...)	16 800 €	CRST (28%)	6 200 €
Formation	1 000 €	LEADER (67%)	14 814,67 €
Communication, promotion	1 800 €		
Régie (charges salariales et couts indirects)	2 622 €	Fonds propres (5%)	1 207,33 €
TOTAL	22 222 €		22 222 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ le plan de financement de l'opération collective pour la restauration de mares à l'échelle du Pays Val de l'Indre (A vos mares, prêts, restaurez !),
- A AUTORISÉ le Président à solliciter les subventions auprès de la Région pour le CRST (convention Région-Territoires) à hauteur de 28% soit 6 200 € ainsi que du FEADER (programme LEADER) sur la mesure 22 à hauteur de 67 % soit 14 814,67 €.

(Délibération CS 26-02-07)

Point n°9 : Validation de la convention annuelle avec le comité Départemental de Randonnée Pédestre

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que le Comité Départemental de Randonnée Pédestre a pour objectif – avec l'appui de son réseau de baliseurs officiels – de veiller à la protection des sentiers, de leur environnement et au bon état du balisage. Il effectue cette mission sur le GR 46.

Comme chaque année, le Comité Départemental de Randonnée Pédestre sollicite les Pays concernés par ce sentier sur le département – au prorata du linéaire – afin d'assurer une homogénéité du balisage. Pour l'année 2026, le montant est proche des années antérieures, le devis sollicité auprès du Pays Castelroussin Val de l'Indre s'élève ainsi à 1 111,24 euros.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ et A AUTORISÉ le Président à signer la convention 2026 avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre et à passer l'écriture en dépense de fonctionnement à l'article 61558 « autres biens mobiliers ».

(Délibération CS 26-02-08)

Point n° 10 : Livret de présentation du Pays Castelroussin Val de l'Indre destiné aux élus et futurs membres du Comité Syndical en 2026

Monsieur Luc DELLA-VALLE informe les membres du Comité Syndical qu'un livret de présentation du Pays Castelroussin Val de l'Indre a été élaboré. Celui-ci est destiné aux élus et futurs membres du Comité Syndical en 2026, sur la base d'une proposition adressée par l'Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays (ANPP).

Il s'agit d'un livret proposé comme base de communication à destination des candidats aux élections du bloc local des 15 et 22 mars 2026. Il pourra être mobilisé à chaque étape du processus démocratique (campagne électorale donc et/ou suite à l'élection des conseils municipaux, puis à la désignation des conseillers communautaires, puis l'installation des conseils communautaires, à la désignation des délégués syndicaux/administrateurs, installation des nouvelles instances du territoire).

Objectifs :

- Faire connaître l'action et les missions du Pays Castelroussin Val de l'Indre
- Sensibiliser les candidats à cet échelon
- Mobiliser les candidats élus à se positionner pour siéger dans les instances.

Le livret a été distribué aux membres du Comité Syndical, ce jour, puis sera à disposition des futurs membres désignés suite aux élections municipales de mars prochain.

Point n°11 : Agenda suite aux élections municipales 2026

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle le calendrier des élections fixé ainsi :

- élections municipales : 15 mars (1^{er} tour) et 22 mars (2^{ème} tour).
- installations des conseils communautaires des EPCI-FP : au plus tard le vendredi de la 4^{ème} semaine qui suit l'élection des maires, soit le 24 avril 2026

Pour faire suite, Monsieur Luc DELLA-VALLE informe les membres du Comité Syndical que les prochaines réunions du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre ont été prévues aux dates suivantes :

- Comité Syndical d'installation : **mercredi 20 mai 2026 à 18h00.**
Lieu pressenti : CHATEAUROUX (mairie – salle du conseil municipal)
- Bureau Syndical : Juin 2026 (date à fixer ultérieurement).
Lieu : salle de réunion du Pays.

Point n°12 : Questions diverses

En l'absence de questions diverses et avant la présentation du dernier point à l'ordre du jour, Monsieur Luc DELLA-VALLE remercie les élus membres du Comité Syndical pour leur confiance tout au long du mandat qui se termine. Il remercie également l'équipe du Pays Castelroussin Val de l'Indre pour l'ensemble du travail réalisé.

Point n°13 : Présentation de l'étude sur les pollutions lumineuses menée sur le territoire par le CEREMA

Monsieur Luc DELLA-VALLE introduit la dernière partie du Comité Syndical qui est consacrée à la présentation de l'étude sur les pollutions lumineuses menée sur le territoire par le CEREMA, représenté par Messieurs Florian GRILLOT et Erwan VATAN, chargés d'étude « environnement » et « nature en ville ».

Cette présentation s'est déroulée selon les grandes thématiques suivantes :

- Rappel des enjeux et des impacts de la pollution lumineuse
- Diagnostic du territoire, à partir des données de biodiversité croisées avec les données sur la lumière (images satellites).
Ce diagnostic a permis de mettre en avant une trentaine de sites plus particulièrement concernés. Ensuite seuls 6 secteurs localisés sur cinq communes du territoire ont fait l'objet de visites sur le terrain (Châteauroux, Déols, Villedieu-sur-Indre, Luant et Vendoeuvres).
- Les éléments observés sur le terrain ont été analysés sur la base de la réglementation et des normes existantes sur l'éclairage.
- Les constats opérés et présentés au cours de la réunion ont porté sur les points suivants :
 - o L'éclairage des points d'eau et des cours d'eau
 - o Les températures de couleurs
 - o Les horaires d'extinction
 - o Les limites d'éclairement moyen
 - o L'éclairage des stades
 - o La mise en valeur du patrimoine
 - o Les activités économiques.
- Enfin, des solutions existantes d'éclairage public ont été présentées et mises en valeur.

Messieurs Florian GRILLOT et Erwan VATAN, représentant le CEREMA, sont remerciés pour la réalisation et la restitution de cette étude sur les pollutions lumineuses menée sur le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Le Comité Syndical :

- A PRIS ACTE de l'ensemble des informations communiquées.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance a été levée à 19h55.